

Image not found or type unknown



Contrôle des pices comptables

Par **steche**, le **09/09/2024** à **23:18**

Bonjour,

En tant que copropriétaires je souhaite avant la prochaine AG aller consulter les factures mais également et surtout les éléments générateurs de ces factures : devis et ODS (ordre de service).

Le syndique est il obligé de me présenter ces devis et ODS ?

Que faire s'il ne me les présente pas ?

Merci

Par **Pierrepauljean**, le **10/09/2024** à **09:10**

bonjour

en général dans le dossier du service comptable, sont joint à la facture le devis et l'OS

Par **Fructidor**, le **10/09/2024** à **09:30**

Bonjour

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir ces documents, il peut être utile de rappeler au syndic ses obligations légales et de faire valoir votre droit à l'information. Vous pouvez également solliciter l'aide du conseil syndical pour faciliter l'accès à ces documents.

Par **steche**, le **10/09/2024** à **16:05**

Bonjour,

Le problème est qu'actuellement mes relations avec le syndic et le CS sont tendues !